

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

**Association Nationale des Moniteurs de Plongée
A.N.M.P**

Syndicat Professionnel régi par la loi du 21 mars 1884

Z.I Les Trois Moulins
Rue des Cistes
06600 ANTIBES

SIRET 40079257800025

Association Nationale des Moniteurs de Plongée
A.N.M.P
Syndicat Professionnel régi par la loi du 21 mars 1884

Z.I Les Trois Moulins
Rue des Cistes
06600 ANTIBES

SIRET 40079257800025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre bureau national, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association ANMP tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de l'Association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

La direction de votre association est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes annuels.

Dans le cadre de notre audit, nous avons apprécié la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et examiné les informations contenues dans l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Nice, le 2 Novembre 2015

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

SARL AUDIT CONSEIL
Marc ARCHIMBAUD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale d'Aix-en-Provence

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	19 719	18 408	1 311	1 514	203	13.41	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains	6 403		6 403	6 403			
	Constructions	57 626	44 141	13 484	16 366	2 881	17.61	
	Installations techniques Matériel et outillage	268	241	27	60	33	55.76	
	Autres immobilisations corporelles	32 666	26 266	6 399	4 873	1 526	31.31	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	TOTAL II	116 681	89 057	27 624	29 216	1 592	5.45	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	11 292		11 292	13 186	1 894	14.36	
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CRÉANCES (3)							
	Clients et Comptes rattachés	2 217		2 217	3 318	1 100	33.16	
	Autres créances	16 956		16 956	18 763	1 807	9.63	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	154 079		154 079	150 127	3 952	2.63		
Disponibilités	49 781		49 781	9 740	40 040	411.07		
Charges constatées d'avance (3)	2 748		2 748	2 515	233	9.27		
	TOTAL III	237 074		237 074	197 649	39 425	19.95	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	353 755	89 057	264 698	226 865	37 833	16.68	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 119 605) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	119 605		114 221		5 384	4.71
	RESERVES						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	27 559		5 384		22 175	411.91
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	TOTAL I	147 163		119 605		27 559	23.04
AUTRES FONDS PROPRES							
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
TOTAL II							
PROVISIONS							
	Provisions pour risques Provisions pour charges						
TOTAL III							
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
DETTES D'EXPLOITATION							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 847		29 365		482	1.64	
Dettes fiscales et sociales	34 701		36 093		1 392	3.86	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	31 986		28 426		3 560	12.52	
Comptes de Régularisation							
	Produits constatés d'avance (1)	21 001		13 377		7 624	56.99
TOTAL IV		117 535		107 260		10 274	9.58
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		264 698		226 865		37 833	16.68

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

117 535 107 260

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens	42 038		42 038	43 032		994	2.31
Production vendue de Services	3 671		3 671	3 436		235	6.84
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	45 708		293 507	268 480		25 027	9.32
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 248	9 403		6 155	65.45
Autres produits			244 550	212 610		31 940	15.02
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			293 507	268 480		25 027	9.32
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises			9 520	10 562		1 042	9.87
Variation de stock (marchandises)			1 894	764		1 130	148.00
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 235	4 530		3 295	72.74
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			111 012	101 123		9 890	9.78
Impôts, taxes et versements assimilés			14 549	10 067		4 482	44.52
Salaires et traitements			92 816	98 337		5 521	5.61
Charges sociales			31 145	34 748		3 603	10.37
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 322	4 829		493	10.21
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			407	251		156	62.29
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			267 900	265 210		2 690	1.01
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			25 607	3 270		22 337	683.14
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2014 12	31/12/2013 12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	1 952	2 114	162	7.65-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	1 952	2 114	162	7.65-
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 952	2 114	162	7.65-
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	27 559	5 384	22 175	411.91
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	295 459	270 594	24 865	9.19
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	267 900	265 210	2 690	1.01
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	27 559	5 384	22 175	411.91

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 504		215
TOTAL			
Terrains	6 403		
Constructions sur sol propre	57 626		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	268		
Installations générales agencements aménagements divers	7 969		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 130		3 622
TOTAL	94 395		3 622
TOTAL GENERAL	113 899		3 838

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			19 719	19 719
TOTAL				
Terrains			6 403	6 403
Constructions sur sol propre			57 626	57 626
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			268	268
Installations générales agencements aménagements divers			7 969	7 969
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 056	24 696	24 696
TOTAL		1 056	96 962	96 962
TOTAL GENERAL		1 056	116 681	116 681

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	17 990	418		18 408
TOTAL				
Constructions sur sol propre	41 260	2 881		44 141
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	208	33		241
Installations générales agencements aménagements divers	4 830	935		5 764
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 396	1 054	949	20 502
TOTAL	66 694	4 904	949	70 649
TOTAL GENERAL	84 684	5 322	949	89 057

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	418				
TOTAL					
Constructions sur sol propre	2 881				
Instal.techniques matériel outillage indus.	33				
Instal.générales agenc.aménag.divers	935				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 054				
TOTAL	4 904				
TOTAL GENERAL	5 322				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	2 217	2 217	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 626	1 626	
Débiteurs divers	15 330	15 330	
Charges constatées d'avance	2 748	2 748	
TOTAL	21 922	21 922	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	29 847	29 847		
Personnel et comptes rattachés	13 624	13 624		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 118	20 118		
Taxe sur la valeur ajoutée	959	959		
Autres dettes	31 986	31 986		
Produits constatés d'avance	21 001	21 001		
TOTAL	117 535	117 535		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 972
Total	1 972

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 204
Dettes fiscales et sociales	19 573
Total	22 778

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		2 748
Total		2 748
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		21 001
Total		21 001

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2.550 euros HT, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2.550€
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :